



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 42882

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la mise en place de périmètres ministériels administratifs. Le rapport de Bernard Pêcheur sur la fonction publique préconise « d'établir par décret des « périmètres ministériels administratifs », définis comme l'ensemble des services dont un même secrétaire général coordonne la gestion ». La gestion des ressources humaines dans la fonction publique d'État est en effet mise en difficulté par l'instabilité des attributions ministérielles. Il souhaite connaître les suites qu'il entend donner à cette préconisation.

Texte de la réponse

La proposition visant à stabiliser les périmètres de gestion est tout à fait intéressante. Dans les faits, la création des secrétariats généraux ministériels a permis de stabiliser les périmètres ministériels administratifs en matière de gestion des ressources humaines. En effet, si les départements ministériels connaissent des périmètres variables s'agissant des politiques publiques qu'ils portent, les agents chargés de mettre en œuvre ces politiques publiques ne changent que très marginalement de gestionnaire au gré des modifications de noms ou de périmètres des ministères. L'ensemble des services dont un même secrétaire général coordonne la gestion est donc globalement stable du point de vue de la gestion des ressources humaines, indépendamment de la prise d'un décret venant consacrer cette stabilité. Cela étant posé, des décisions visant à transférer des services d'un département ministériel vers un autre peuvent être prises avec pour effet de modifier le gestionnaire des agents concernés. A titre d'exemple, cela a été le cas s'agissant des agents de la direction des pêches et de l'aquaculture qui, gérés par le ministère chargé de l'agriculture, ont vu leur gestion transférée au ministère chargé de la mer, et ont donc de facto changé de secrétariat général gestionnaire, passant de celui du ministère de l'agriculture à celui du ministère chargé de l'environnement. Ces changements de périmètre restent cependant marginaux.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42882

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11989

Réponse publiée au JO le : [27 septembre 2016](#), page 8853